



15^{ème} AUTO-CROSS SPRINT-CAR DE SERVILLY

28 - 29 JUIN 2025

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER organise les 28/29 JUIN 2025 en collaboration avec l'ASSOCIATION LOISIRS MECANIQUES DES GRAVES une épreuve automobile nationale intitulée

15^{ème} Auto-Cross & Sprint-Car de Servilly

Cette épreuve compte pour :

- le **Trophée National**
- le **Challenge SEAC**
- le **Challenge ORNEC**

- le *Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne*

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue sous le numéro 25/AC2061015 en date du 14/04/2025 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 353 en date du 02 Mai 2025

N° de classement pour le tracé du tour principal de 1040 m : 03 16 25 0588 AC NAT 1040

N° de classement pour le tracé avec le tour alternatif de 1031 m : 03 16 25 0588 AC NAT 1031

OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	BEULATON Michel	3816 16/09
Membres du Collège	COURMONTAGNE Jacques	11849 10/14
Membres du Collège	FAYARD Roland	30129 05/16
Directeur de Course Responsable du meeting	BRETAR Jean-Luc	134776 07/77
Directeurs e Course Adjoint	VAN WONTERGHEM Fabrice	1183 03/14
Directeur de Course Adjoint départ/arrivée (même endroit)	BARDIN Bruno	2840 16/02
Directeur de Course Adjoint ORNEC	OLIVAIN Jacky	3272 03/24
Directeur de Course Adjoint SEAC	BARRIL Gilles	309356 05/11
Directeurs de Course Stagiaires	AILLOUD Garry	318519 04/03
	GIACOMONI Christian	47046 07/26
Commissaire Technique délégué SEAC	BOUVERAT Bernard	7392 07/26
Commissaire Technique délégué ORNEC	REVERCHON Jean-Louis	6835 04/21
Commissaires Techniques Adjoints	FAYARD Jean-Luc	17626 05/16
	PEJOUX Michel	173607 04/17
	HALIN Bernard	341717 16/09
	MIRAMONT Jean-Luc	331195 16/01
Chargés des relations avec les concurrents	THEVENIN BOUSSICUT Christine	343934 16/09
	PETREQUIN Bruno	8944 04/03
Responsable commissaires	NORRE Nicolas	207406 16/02
Responsable Chronométrage - Informatique	VELLA Séverine	207829 05/16
Chronométreurs	MORENO Christelle	43356 16/09
	NAUD Florian	211738 05/11

Responsable du plan d'identification	GANTHER Jeannot	95887 16/09
Médecins	DUCLEROIR Guillaume	
Responsable Sécurité – Mise en place des moyens	LECLUSE Gilles	112029 16/09

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'A.S.A.V.A. et l'organisateur technique est LOISIRS MECANIKES DES GRAVES

. HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa FFSA
Clôture des engagements	24 juin
Publication de la liste des engagés	25 juin
Date et lieu de l'épreuve	28/29 Juin
Vérifications facultatives	27 Juin de 17 h 00 à 20 h 00
Vérifications administratives et techniques	28 Juin de 6 h 50 à 09 h 00
Listes des autorisés	Dès les vérifications terminées
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	28 Juin à 8 h 00
Briefing écrit	Remis lors des vérifications
Essais chronométrés (1 essai)	28 Juin à partir de 9 h 30
1^{ère} manche qualificative	28 juin à partir de 13 h 30
2^{ème} manche qualificative	28 Juin à partir de 16 h 30
3^{ème} manche qualificatives	29 Juin à partir de 8 h 30
½ Finales	29 Juin à partir de 13 h 00
Finales	29 Juin à partir de 15 h 30
Fin du meeting	Au plus tard 18 h 30
Affichage des résultats provisoires	29 Juin après chaque Finale
Remise des prix	A l'issue de chaque finale

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 28 Juin de 6 h 50 à 9 h 00.

Aucune convocation ne sera envoyée. Les confirmations d'engagement et heures de convocation pourront être consultées sur les sites : www.sportautoauvergne.org

3.1. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement se feront de manière dématérialisée accompagnés des droits d'engagement avant la date de clôture des engagements, sur le site dédié mis à disposition par le promoteur.

La date limite d'engagement est fixée au mercredi précédant la compétition.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- **160 €** avec la publicité facultative de l'organisateur **jusqu'au mercredi de la semaine précédant la compétition, soit le 18 juin à MINUIT**
320 € sans la publicité facultative de l'organisateur
 - **200 € le mercredi avant la course avec la publicité facultative de l'organisateur pour toutes les divisions**
400 € sans la publicité facultative de l'organisateur
- Les concurrents ont la faculté de refuser cette publicité, dans ce cas le refus entrainera une majoration des droits d'engagements de 100 %

En cas de non- participation d'un pilote à une compétition, et quel que soit son statut, il devra annuler son engagement au plus tard le mercredi minuit de la semaine précédant l'épreuve sur le site dédié aux engagements. Dans ce cas le montant de l'engagement sera remboursé au pilote, déduction faite d'un euro de frais.

Au-delà de cette date l'engagement sera validé et le montant restera acquis à l'organisateur.

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 50 l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls. (en cas de double monte avec la division Super Sprint)

Au sein d'une même compétition, un pilote pourra s'engager dans deux divisions avec deux voitures différentes
Sauf cas étudié par le collège des commissaires sportifs, le changement de division n'est pas autorisé après la clôture des engagements

Aucun changement de véhicule ne peut être autorisé dans une même division au cours d'une compétition

Les pilotes de **Super Sprint – Maxi Sprint – Junior Sprint et Sprint Girls** sont admis à participer avec une licence régionale ou un titre de participation **TPRT. (TITRE DE PARTICIPATION REGIONAL TERRE)**

Les pilotes d'**Auto-Cross** sont admis à participer avec un titre de participation **TPNT (TITRE DE PARTICIPATION NATIONAL TERRE)**

Il est conseillé aux concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation de le prendre sur le site FFSA.org avant l'épreuve. Pour les concurrents qui en feront la demande le jour de l'épreuve ils devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de un an et du montant du titre de participation à savoir : TPNT 130 € - TPRT 50 €

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA 2025

Maxi Sprint - Tourisme Cup –Sprint Girls – Buggy Cup – Junior Sprint (réservé aux pilotes nés entre le 01.01.2007 et le 31.12.2013 – Maxi Tourisme – Buggy 1600 – Super Sprint – Super Buggy

4.4 NUMEROS

Voir réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2025

Chaque chiffre est vendu 0.60 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit des graves à Servilly. Il est long de 1040 mètres et la largeur est comprise entre 11 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 18 Avril 2025

L'accès au circuit se fait par la départementale 472.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé vers l'entrée de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06 81 50 61 37. – 06 81 59 25 38

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. BRIEFING

Le briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications

7.4.1 ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d'assistance temporaire (ZAT), sera matérialisée par des barrières et sera située ver la ligne de départ comme indiqué sur le plan joint

7.6. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et/ou le Collège des C.S. pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.3. COUPES

Des coupes seront distribuées.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur podium après chaque Finale

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 6 Kg à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 14

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent

Un centre médical non permanent sera installé aux abords du circuit dans un bungalow

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction n'est pas prévue dans le respect du cahier des charges

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

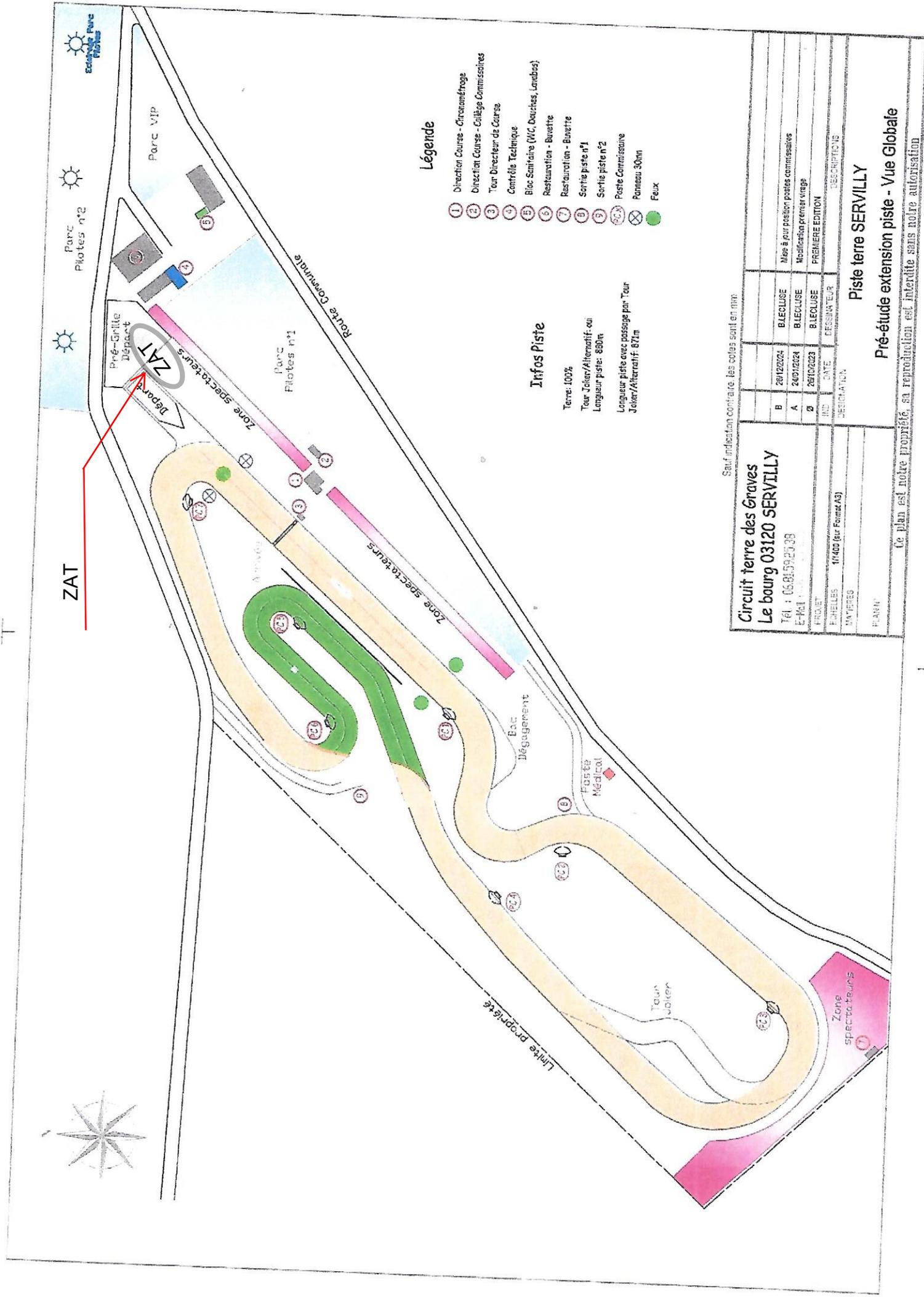
Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).



ZAT

Parc Pilotes n°2

Parc VIP

Parc Pilotes n°1

Route Comarade

Zone spectateurs

Zone spectateurs

Limite propriété

Taux Joker

Zone spectateurs

Légende

- ① Direction Course - Chronométrage
- ② Direction Course - Collège Commissaires
- ③ Tour Directeur de Course
- ④ Contrôle Technique
- ⑤ Bloc Sanitaire (WC, Douches, Lambdas)
- ⑥ Restauration - Buvette
- ⑦ Restauration - Buvette
- ⑧ Sortie piste n°1
- ⑨ Sortie piste n°2
- ⊗ Poste Contrôles
- ⊗ Pneu 30mm
- Feux

Infos Piste

Terre: 100%
 Tour Joker/Alternatif: 60
 Longueur piste: 880m
 Longueur piste avec passage par Tour Joker/Alternatif: 87m

Sauf indication contraire, les cotés sont en mm

Circuit terre des Graves
Le bourg 03120 SERVILLY
 Tél : 05.85.59.23.38
 E-Mail :

PROJET	IND	DATE	DESIGNATEUR	DESCRIPTION
B	26/12/2024		BLECLOUSE	Mise à jour position postes commissaires
A	24/07/2024		BLECLOUSE	Modification premier virage
β	26/10/2023		BLECLOUSE	PREMIERE EDITION

Piste terre SERVILLY

Pré-étude extension piste - Vue Globale

Ce plan est notre propriété, sa reproduction est interdite sans notre autorisation